

AUDITIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN
RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU COMMISSAIRE
DÉSIGNÉ

M^{me} Meglena Shtilianova KUNEVA

(Protection des consommateurs)

Partie A – Questions d’ordre général

I. Données à caractère personnel et professionnel

1. *Quels aspects de vos qualifications et expérience professionnelles ont revêtu, selon vous, une importance particulière eu égard à votre nomination et dans la perspective de vos futures fonctions de commissaire?*

Je m’occupe des affaires européennes depuis de nombreuses années. En ma qualité de conseillère juridique principale auprès du gouvernement bulgare, j’ai eu l’occasion de prendre part, dès le tout début, à l’ensemble du processus d’harmonisation du dispositif légal bulgare avec l’acquis communautaire. Pendant ma carrière politique, entamée en 2001 lors de mon adhésion au Mouvement national Siméon II, parti favorable à l’Europe et à la réforme, les affaires européennes constituaient également mon domaine de spécialité. Depuis 2001, j’ai eu le privilège de représenter la Bulgarie en tant que négociatrice principale dans le contexte des négociations d’adhésion avec l’UE et, depuis 2002, j’exerce la fonction de ministre des affaires européennes. Ce parcours m’a permis de contribuer au processus, fondamental et politiquement passionnant, d’élargissement de l’Union européenne, d’être en contact avec d’éminentes personnalités européennes de toutes les institutions et, en particulier, de participer à la convention européenne. J’ai également fait partie des deux derniers gouvernements bulgares, qui ont eu pour défi de préparer pleinement le pays à l’adhésion à l’Union européenne.

Après la conclusion des négociations d’adhésion, j’ai soutenu le lancement d’une vaste campagne, comportant notamment des séminaires destinés à l’administration et au grand public, dans le domaine de la protection des consommateurs. Cette campagne poursuivait un double objectif : informer le public sur le travail des institutions européennes et clarifier les droits et devoirs qui iraient de pair avec l’adhésion de la Bulgarie à l’UE. Une campagne supplémentaire spécifiquement consacrée aux questions de protection des consommateurs a également été menée en coopération

avec des producteurs dans certaines villes de Bulgarie ; elle portait directement sur l'adoption de la législation harmonisée en matière de protection des consommateurs. La communication quotidienne avec les citoyens constituait un élément indispensable de ces actions. J'ai ainsi appris à quel point l'opinion publique peut jouer un rôle important et constructif pour l'élaboration des politiques, tant au niveau national qu'à l'échelon européen.

Tout ce processus m'a fait comprendre que pour être efficace, il faut non seulement faire preuve de patience et de ténacité et travailler dur, mais aussi avoir un idéal et comprendre l'intérêt réel que de nombreuses politiques européennes présentent pour les citoyens européens. À la fois en tant que personne et dans ma fonction de commissaire, au cas où ma nomination serait confirmée, je veux apporter un plus et contribuer à ce que le travail de la Commission européenne profite directement aux citoyens de l'UE. Ce serait donc pour moi un défi et un privilège de diriger la politique européenne de protection des consommateurs, non seulement parce qu'elle est l'une des politiques essentielles de l'Union européenne, caractérisée par une forte tradition et des instruments efficaces, mais encore parce qu'elle met l'accent sur la protection des intérêts des citoyens. Juriste de formation, j'ai exercé depuis 1989 différentes fonctions de défense et de protection des droits et libertés des citoyens, essentiellement dans le domaine de l'environnement. De plus, je viens d'un pays qui a appris dans des conditions difficiles combien il est important de respecter les droits et les libertés de son peuple.

II. Indépendance

2. *Comment concevez-vous votre obligation d'indépendance dans l'exécution de vos tâches et comment envisagez-vous concrètement de mettre en œuvre ce principe?*

L'indépendance des commissaires découle du traité instituant la Communauté européenne. Dans l'exercice de mes fonctions, je respecterai pleinement les traités et je me conformerai à l'ensemble de leurs principes fondamentaux. Gardant à l'esprit les missions confiées par les traités à la Commission et le rôle de cette dernière en tant que médiatrice neutre, j'attacherai une importance particulière à la tradition d'indépendance de la Commission. Si ma nomination est confirmée, je me donnerai pour mission, dans mon futur travail de commissaire à la protection des consommateurs, de défendre les intérêts légitimes du demi-milliard de consommateurs que compte le marché intérieur. À cette fin, je devrai agir avec intégrité et dans l'intérêt général de la Communauté, compte tenu du large éventail des politiques européennes. Eu égard à la nature même de ma fonction et de ce portefeuille en particulier, je veillerai à ce qu'aucune influence extérieure ne puisse peser indûment sur le processus décisionnel.

Mon travail sera principalement guidé par une démarche strictement professionnelle. J'exercerai mes fonctions en toute indépendance et en évitant tout conflit d'intérêts. Je n'accepterai pas d'instructions de la part de gouvernements nationaux, de groupes politiques, d'entreprises ou d'associations professionnelles. Mon expérience de

négociatrice principale et de ministre des affaires européennes de la Bulgarie m'a permis de comprendre que le meilleur moyen d'apporter une contribution substantielle à l'intégration européenne est d'être un membre responsable et actif d'une Commission forte, efficace et indépendante.

3. *Pouvez-vous donner au Parlement européen des détails sur vos activités récentes et actuelles dans le monde des affaires, de la finance ou de la politique, ou concernant tout autre engagement susceptible d'être incompatible avec vos tâches futures?*

Avant mon élection au Parlement bulgare et ma nomination ultérieure en tant que vice-ministre des affaires étrangères et négociatrice principale en 2001, puis ministre des affaires européennes en 2002, j'ai exercé la fonction de conseillère juridique principale auprès du Conseil des ministres de la République de Bulgarie, où je m'occupais principalement de la législation environnementale et de l'accès à l'information. Pendant ce temps, je travaillais également comme consultante juridique pour des projets européens portant sur des questions environnementales. Ces dix dernières années, j'ai occupé divers postes sociaux et professionnels, dont ceux de membre de la fondation « programme d'accès à l'information » (*Access to Information Programme*) et du conseil consultatif et du comité directeur de la fondation « projets écologiques TIME » (*TIME Ecoprojects Foundation*). À l'heure actuelle, je suis membre du conseil d'administration de la Conférence de Berlin sur la politique culturelle européenne et membre du Club atlantique de la Bulgarie.

En ce qui concerne mes activités politiques, je siège actuellement au conseil politique du parti politique bulgare « Mouvement national Siméon II ». Toutefois, je quitterai automatiquement le conseil politique lorsque je mettrai fin à mon mandat de ministre. Je n'ai aucun intérêt financier ni élément de patrimoine susceptible de créer un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes futures fonctions.

III. Avenir de l'Union européenne

4. *Quelles sont, selon vous, les conséquences du fait que le Traité constitutionnel n'a pas pu entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006, comme cela était espéré initialement? Comment la Commission européenne pourrait-elle contribuer à dégager d'ici à 2009 la solution constitutionnelle dont l'Union européenne a besoin?*

À mon sens, l'Europe a besoin d'une réforme pour servir efficacement ses citoyens, être compétitive à l'échelle mondiale et jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La solution constitutionnelle représente un moyen d'atteindre ces objectifs. Sans cette réforme et faute de devenir plus efficace, transparente et démocratique, l'Union européenne ne pourra aborder comme il convient les questions importantes auxquelles elle est confrontée aujourd'hui. Pour avoir participé à la convention européenne, je sais combien il a été difficile de parvenir au compromis actuel, qui offre toujours le bon équilibre.

Un large débat avec les citoyens est une condition essentielle de toute évolution future. En tant que membre de la Commission européenne, je ferai de mon mieux pour expliquer aux gouvernements des États membres et aux citoyens de l'Union l'importance de la réforme et de la solution constitutionnelle pour l'Europe.

Je suis convaincue que dans nos futurs efforts pour parvenir à une solution ambitieuse et durable, le Parlement européen, le Conseil et la Commission, ainsi que les gouvernements et parlements nationaux, devront collaborer étroitement et trouver la meilleure solution pour nos citoyens. Si ma nomination est confirmée, je serai heureuse de travailler avec le reste de la Commission pour apporter une contribution active et décisive à la mise en place d'une solution institutionnelle durable.

5. *La stratégie de Lisbonne est une stratégie décennale visant à faire de l'UE l'économie du monde la plus dynamique, compétitive et compatible avec un développement durable d'ici à 2010. La stratégie de Lisbonne comprend les trois piliers du développement durable: l'économie, les affaires sociales et l'environnement. L'année 2010 coïncidera avec la fin de votre mandat. En tant que commissaire, quelles actions entreprendriez-vous pour accélérer les avancées vers les objectifs de Lisbonne et, selon vous, quelles devraient être les principales priorités?*

Je considère la stratégie de Lisbonne comme un instrument vital pour que l'Europe puisse être compétitive et affronter les défis liés à la mondialisation. À mon sens, le rôle de la Commission européenne consiste à piloter les instruments visant à atteindre les ambitieux objectifs déjà fixés au niveau de l'Union et sur le plan national, ainsi qu'à trouver les moyens les plus efficaces d'aider les États membres à les mettre en œuvre. Les programmes nationaux de réforme montrent que la Commission et les États membres doivent travailler de concert afin que les institutions nationales puissent gagner en efficacité dans leur poursuite des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Je pense également que les réformes économiques doivent se concentrer non seulement sur la stimulation de l'emploi, mais aussi et surtout sur les questions de la concurrence et du marché intérieur, de même que sur les aspects énergétiques et environnementaux. Puisque tous ces domaines présentent un rapport direct et étroit avec la protection des consommateurs et que la sensibilisation de ces derniers est essentielle pour assurer la compétitivité des économies de tous les États membres, je mettrai tout en œuvre, en ma qualité de commissaire responsable, pour aborder ces questions et pour aider les institutions et organismes nationaux à les traiter avec efficacité.

Dans le même temps, il m'incombera de veiller à ce que les droits et les intérêts légitimes des citoyens européens, en tant que consommateurs, soient pleinement pris en compte dans la poursuite des objectifs de la réforme économique et à ce que le marché intérieur profite réellement aux consommateurs européens. Par ailleurs, je mettrai l'accent sur la création d'un environnement légal favorisant la confiance des consommateurs envers le marché intérieur en simplifiant et en rendant plus efficace la législation relative à la protection des consommateurs, surtout dans les cas où des transactions transfrontalières entrent en jeu. Pour atteindre tous ces objectifs, je

coopérerai étroitement avec les institutions tant européennes que nationales, ainsi qu'avec les autorités chargées de faire appliquer les lois et avec tous les acteurs économiques concernés.

6. *Qu'avez-vous l'intention de faire pour améliorer l'image de la Commission auprès du public?*

Je suis consciente que nombre de citoyens européens voient l'Union à travers les activités, actions et politiques des institutions européennes, y compris la Commission européenne. Je m'emploierai donc à faire en sorte que la population ait de la Commission l'image d'un organisme actif, responsable, efficace et transparent, qui agit au mieux des intérêts des citoyens européens. La politique des consommateurs est un domaine de compétence partagée de la Commission qui, en outre, concerne directement tous les citoyens européens. Si ma nomination au poste de commissaire à la protection des consommateurs est confirmée, je serai chargée de veiller à ce que l'action de l'Union améliore la qualité de la vie des citoyens, conformément à leurs attentes.

J'estime que la meilleure réponse à ces attentes et préoccupations consiste à trouver le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs définis tout en respectant les normes de conduite les plus élevées pour le service public. Dans le même temps, je m'engagerai au plein respect des principes d'ouverture et de transparence, conformément à l'initiative européenne en matière de transparence et aux engagements en faveur de l'amélioration de la réglementation. La légitimité directe du Parlement européen lui confère un rôle particulier dans les politiques axées sur le citoyen, comme la protection des consommateurs. Je m'attacherai à associer les députés européens, ainsi que les représentants des consommateurs, au processus de prise des décisions et d'élaboration des politiques.

IV. Responsabilité démocratique envers le Parlement européen

7. *Comment concevez-vous votre responsabilité envers le Parlement européen?*

Dans mes fonctions de ministre bulgare des affaires européennes, de négociatrice principale et de représentante à la convention européenne, j'ai eu le privilège et la possibilité de maintenir des rapports étroits avec le Parlement bulgare et de lui rendre compte. Eu égard à cette expérience, il ne devrait planer aucun doute sur ma volonté d'être à l'écoute attentive des préoccupations du Parlement européen et d'en tenir dûment compte dans l'exercice de mes futures responsabilités.

Mon expérience de juriste et de femme politique m'a confortée dans la conviction que la responsabilité envers les élus du peuple est le principe essentiel de la démocratie. Je me suis présentée à deux reprises, avec succès, aux élections au Parlement bulgare, et

je connais donc le respect qui est dû à l'autorité des députés européens. J'estime aussi que le principe établi de la responsabilité du Collège envers le Parlement européen revêt une importance politique essentielle. En tant que représentant des citoyens des États membres de l'Union, le Parlement européen jouit d'une légitimité démocratique directe ; il rapproche l'Union européenne de la population et joue un rôle essentiel dans l'avancement des processus d'intégration. Il doit être en mesure d'exercer efficacement son contrôle démocratique dans l'intérêt des citoyens. Je considérerai cet aspect comme une partie intégrante de mes fonctions de commissaire, car la politique de protection des consommateurs influence directement la vie quotidienne de tous les Européens.

Les traités, en général, et l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, en particulier, constituent le fondement d'une coopération quotidienne étroite entre les deux institutions. Je m'efforcerai d'assurer un dialogue politique constructif, une circulation régulière, transparente et rapide de l'information, ainsi qu'une coopération étroite en ce qui concerne la planification et les procédures législatives. Je m'emploierai aussi à ce que les députés européens puissent s'adresser directement à moi-même et à mes collaborateurs chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

J'entends assumer la responsabilité politique des actions menées dans ma sphère de compétence, tout en respectant la collégialité de la Commission.

a. D'un point de vue strictement politique, estimez-vous que le ou la commissaire pressenti(e) doit retirer sa candidature au cas où une audition se solderait par une conclusion négative?

Les auditions sont à présent un élément important bien établi de la procédure de nomination. Je les considère comme un aspect essentiel de la responsabilité des commissaires envers le Parlement. Elles constituent aussi une occasion de créer la confiance et le soutien mutuels qui sont nécessaires entre le Parlement et les commissaires. Sans les auditions, il me serait très difficile de voir comment m'acquitter de mes fonctions avec efficacité.

Je pense que c'est au président de la Commission qu'il appartient d'évaluer les éventuelles conséquences négatives des auditions et de tirer les conclusions qui s'imposent. Pour ma part, j'accepte sans réserve la pratique selon laquelle le président de la Commission peut demander à un commissaire de démissionner si le Parlement européen exprime un manque de confiance à son égard.

b. Dans quelle mesure estimez-vous être responsable des réponses fournies par vos services au Parlement à la suite des requêtes formulées par sa commission des pétitions ou d'autres commissions compétentes? S'il advenait que vous fussiez justifier ou expliquer des démarches, ou des omissions, antérieures de la Commission, dans quelle mesure vous jugez-vous responsable à l'égard du Parlement?

Je chercherai à assurer la continuité et la cohérence institutionnelles dans le cadre de mon portefeuille. J'ai l'intention, au moment de prendre mes fonctions de commissaire, de veiller à ce que la responsabilité de la Commission envers le

Parlement dans le domaine de la protection des consommateurs ne subisse aucune interruption. La Commission est un organe collégial et les commissaires sont responsables devant le Collège de leurs activités et de celles de leurs services. Au quotidien, je m'attacherai à assurer la transparence et la bonne circulation de l'information entre moi-même et mes services afin d'appliquer les orientations établies par le Collège. Si je devais décider qu'il y a lieu de revenir sur des démarches antérieures ou d'apporter des changements à la politique de protection des consommateurs – moyennant une décision du Collège –, j'en informerais le Parlement en temps utile et de manière complète.

c. Comment comprenez-vous la notion de responsabilité politique devant le Parlement concernant les activités de votre ou vos direction(s) générale(s)? Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en place pour vous assurer du bon fonctionnement de votre ou vos direction(s) générale(s)?

Je me conformerai à la disposition de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission selon laquelle chaque membre de la Commission assume la responsabilité politique des actions menées dans le domaine dont il a la charge, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission. Je m'appliquerai à faire en sorte que les services chargés de la protection des consommateurs soient gérés de manière efficace et transparente et, surtout, dans l'intérêt des citoyens européens. J'entends promouvoir et encourager, entre mon cabinet et ma direction générale, des relations fondées sur la transparence, la confiance et la loyauté. J'examinerai attentivement les canaux précis que doivent emprunter les rapports, et qui sont définis dans les procédures internes comme base de mon dialogue avec les membres de l'encadrement supérieur qui me rendent compte.

8. Comment envisagez-vous de mettre en œuvre la coopération interinstitutionnelle (Commission-Parlement), notamment avec les commissions parlementaires relevant de votre domaine de compétence? Dans ce nouveau contexte, quelle est pour vous la signification du mot "transparence" dans le cadre de la procédure législative interinstitutionnelle entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission en particulier, et des relations interinstitutionnelles en général?

À mes yeux, une coopération interinstitutionnelle efficace est essentielle au bon fonctionnement des institutions de l'Union et constitue une condition préalable pour assurer l'efficacité, la légitimité et la bonne gouvernance du processus décisionnel communautaire. Une telle coopération doit reposer sur l'ouverture, la transparence, la confiance mutuelle, l'efficacité, le dialogue permanent, la présentation régulière de rapports et l'échange d'informations. Je m'engage à appliquer pleinement les dispositions de l'accord-cadre, ainsi qu'à respecter les engagements pris en vertu de l'accord interinstitutionnel « mieux légiférer ». Je suis également déterminée à appliquer les nouvelles règles de comitologie, de manière à garantir que le Parlement puisse exercer pleinement ses droits en matière de contrôle.

L'élaboration de la politique de protection des consommateurs nécessite des efforts communs et de bonnes relations de travail entre le membre compétent de la Commission et les commissions parlementaires concernées, ainsi que les députés. Si ma nomination est confirmée, j'entends faire de mon mieux pour maintenir et améliorer encore ces relations en ce qui concerne le dialogue, la présence et l'échange d'informations, de même que le suivi des avis exprimés par les commissions. Les accords susmentionnés fixent des normes importantes à respecter par les commissaires. Les auditions peuvent constituer une première étape importante dans la mise en place d'un bon dialogue avec les commissions chargées de mon futur domaine de compétence, de manière à ce que nous puissions commencer à nouer une relation de confiance mutuelle et de respect.

J'attache une grande importance à la transparence. Elle permet aux citoyens européens de mieux participer à l'élaboration des politiques, renforce la légitimité et la responsabilité et, d'une manière générale, contribue à la bonne gouvernance. La transparence aide à assurer une législation européenne de grande qualité ainsi que l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Elle est également essentielle à une coopération interinstitutionnelle efficace. Lorsque les citoyens, les parties prenantes et les autres institutions européennes prennent conscience du travail de la Commission, le processus législatif gagne en efficacité et en pertinence par rapport aux préoccupations des citoyens européens. Je me réjouis des progrès accomplis pour favoriser une transparence, une ouverture et une accessibilité accrues dans le fonctionnement des institutions de l'UE, tant vis-à-vis du grand public qu'entre les institutions elles-mêmes. Il est important d'appliquer intégralement les principes et règles concernant l'accès du public aux documents, l'information sur les groupes d'experts et le traitement des informations confidentielles, le projet « mieux légiférer » et l'« initiative en matière de transparence » de la Commission européenne. Si ma nomination est confirmée, je m'engage à appliquer pleinement ces principes et à tout mettre en œuvre, chaque fois que possible, pour améliorer la circulation des informations et la transparence dans tous les domaines concernés.

V. Intégration de la dimension de genre

9. *Quelles mesures concrètes estimez-vous nécessaires pour faire en sorte que le concept de l'égalité entre hommes et femmes soit mis en œuvre dans le domaine relevant spécifiquement de votre compétence? Avez-vous une stratégie et quelles ressources financières et humaines jugez-vous nécessaires pour mettre en œuvre ce concept dans tous les domaines constituant votre portefeuille?*

Dans ma carrière politique et professionnelle, j'ai toujours attaché une grande importance aux principes de l'absence de discrimination et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je les considère comme des pierres angulaires des principes démocratiques sur lesquels repose l'Union européenne. Je pense que l'intégration de la dimension de genre est essentielle pour que l'égalité hommes-femmes devienne un élément à part entière des politiques communes. Elle ne consiste donc pas simplement à donner une activité professionnelle à un plus grand nombre de femmes: il s'agit

aussi de remanier les politiques et les activités de manière à garantir que le principe de l'égalité hommes-femmes soit pleinement et dûment appliqué à tous les niveaux. Si ma nomination au poste de commissaire à la protection des consommateurs est entérinée, il sera de mon devoir et de ma responsabilité de protéger les droits et les intérêts de tous les citoyens avec efficacité et sans discrimination. J'ai la conviction que seule une société qui respecte les droits de tous ses citoyens de manière égale et non discriminatoire peut être efficace et compétitive sur le plan économique – et respectueuse de la justice sociale.

Je tiens à assurer au Parlement que l'action politique que je recommanderai dans mes futurs domaines de compétence, quelle qu'elle soit, sera menée en tenant pleinement compte de ses incidences sur l'égalité hommes-femmes. Je souhaite également faire observer que, s'agissant de la politique des consommateurs, les actions menées par l'Union profitent beaucoup aux femmes puisque celles-ci, en tant que consommatrices, effectuent la plus grande partie des transactions commerciales. En ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans mes services, 33% des postes d'encadrement sont occupés par des femmes. Personnellement, je chercherai à réaliser la parité hommes-femmes dans mon cabinet. J'essaierai de tenir compte de la dimension hommes-femmes dans toutes les phases du travail politique, y compris l'analyse, l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation de la politique des consommateurs.